

ARS/PACA/DOMS/PA n° 2020-019

CD 13 n° 2020-01

AVIS DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL A PROJETS MEDICO-SOCIAL DE COMPETENCE CONJOINTE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR ET DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE

Séance du Lundi 29 mars 2021

AVIS RENDU SOUS FORME DE CLASSEMENT

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R.313-6-2 ;

Vu l'arrêté n° ARS/DOMS/PA n° 2020-019 et CD 13 n° 2020-01 du 12 mars 2020 fixant le calendrier prévisionnel d'appel à projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'avis d'appel à projets (AAP) médico-social conjoint ARS-PACA/ CD-BOUCHES DU RHONE N° 2020-01 du 11 septembre 2020, relatif à la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 88 lits sur la commune de Marseille dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Considérant les critères définis dans le cadre du cahier des charges relatif à l'appel à projets concerné ;

Considérant que la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-social conjoint Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et Conseil départemental des Bouches-du-Rhône s'est régulièrement tenue le 29 mars 2021 ;

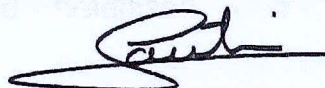
Article 1^{er} : Après avoir entendu les instructeurs et les candidats, la commission d'information et de sélection a rendu un avis sous la forme du classement suivant :

- N° 1 - LNA santé
- N° 2 - La Croix Rouge Française
- N° 3 - Association Sainte Maxime
- N° 4 ex aequo - Saint Thomas de Villeneuve et Saint Joseph seniors
- N° 5 - Mutuelle du bien vieillir
- N° 6- SOS seniors

Article 2 : Le présent avis de la commission d'information et de sélection sera publié au recueil des actes administratifs respectivement de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône.

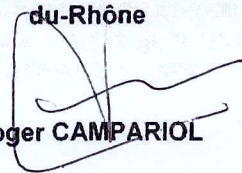
Marseille, le **23 AVR. 2021**

**Pour le Directeur général de
l'Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes-Côte-d'Azur**



Dominique GAUTHIER

**Pour la Présidente du Conseil
départemental des Bouches-
du-Rhône**



Roger CAMPARIOL